

Article 1. Organisation

Le domaine Nordique de Névache, en gestion directe par la Mairie de Névache, située 29 impasse de la laiterie, 05100 Névache, organise sur toute la période d'ouverture des pistes du domaine nordique durant l'hiver 2022/2023 un concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2. Participants

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure. La participation au concours est strictement nominative. Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, l'ensemble des employés du domaine nordique, ne sont pas autorisées à participer au présent concours.

Article 3. Modalités du jeu

Afin de participer au concours, le participant doit :

- Retrouver le totem « Nordik » caché sur le domaine nordique de Névache
- Se prendre en photo avec le totem et celui qui l'a trouvé,
- Montrer la photo à l'accueil du domaine nordique, situé à Roubion ; et/ou la diffuser sur les réseaux sociaux en identifiant Nordic_Nevache
- Accepter de se faire prendre en photo, ou de diffuser votre photo, avec le totem, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et par mail aux clients du domaine.

Des indices seront diffusés sur les réseaux sociaux afin d'aiguiller la recherche.

Le totem sera caché sur 4 périodes distinctes :

- Période 1 : Du 26 décembre 2022 au 1 janvier 2023
- Période 2 : Du 2 janvier 2023 au 31 janvier 2023
- Période 3 : Du 1er février 2023 au 18 février 2023
- Période 4 : Du 19 février au 11 mars 2023

À chaque période correspond un lot à gagner.

Si au terme d'une période le totem n'est pas retrouvé, la période concernée sera décalée jusqu'à ce que le totem soit retrouvé.

Article 4. Désignation des gagnants

Le gagnant du jeu est le premier à montrer la photo du totem à l'accueil du domaine nordique, situé à Roubion.

Article 5. Lots

Le gagnant de la première période remportera : un massage ou un soin offert par Marie Devalle.

Le gagnant de la seconde période remportera : une séance d'ostéopathie offerte par Julie Bourgues.

Le gagnant de la troisième période remportera : un apéritif pour 4 personnes offert par Le Brec.

Le gagnant de la quatrième période remportera : une lampe frontale, un sac à dos, un bonnet et une paire de lunettes offerts par Intersport Briançon.

Article 6. Application du règlement

La participation à ce concours vaut de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, y compris ses avenants éventuels et ses additifs ainsi que les modalités de déroulement du concours.